

# CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE PARRAINAGE



L'opération consiste à faire recommander par des personnes dénommées "parrain" dans le présent règlement une ou plusieurs personnes dénommées "filleul" pouvant être intéressées par l'achat de cuisines IXINA.

L'opération est ouverte à toute personne qui effectuera l'achat d'une cuisine dans un magasin IXINA et recommandera IXINA à une ou plusieurs personnes de son entourage, et dont les recommandations auront abouti à l'achat d'une cuisine par le filleul dans le même magasin, et ce pendant toute la durée de l'opération. Les conditions d'attribution de la « Box Parrainage » seront définies dans chacun des points de ventes IXINA et pourront être différentes d'un magasin à l'autre.

Pour participer à l'opération, le parrain devra remettre à chaque potentiel filleul l'un des 4 coupons disponibles dans ce livret d'accueil, situé à l'intérieur de la « Box Parrainage ». Le parrain pourra également reproduire le contenu d'un coupon de parrainage sur papier libre.

Dans le cas où la personne recommandée se porte acquéreur, le parrain recevra un email avec son code cadeau lui permettant de choisir un cadeau sur le site [www.mykado.com/IXINA](http://www.mykado.com/IXINA). Ce cadeau lui sera livré à l'adresse de son choix et sans aucun supplément.

Le code cadeau est valable 2 ans et pourra être cumulé avec d'autres codes si plusieurs parrainages sont réalisés. Le nombre de parrainages n'est pas limité.

Le filleul se verra offrir une remise, à la signature de son bon de commande, sur présentation du volet qui lui aura été remis par son parrain. Cette remise pourra être différente selon les points de ventes IXINA participant à l'opération.

L'opération est valable dans un seul et même magasin. Le parrain et le filleul doivent acheter leur cuisine dans le même magasin pour bénéficier des récompenses.

Le parrainage est validé dès que le paiement total du filleul a été effectué.

Les magasins IXINA se réservent le droit d'interrompre, de différer ou de prolonger la présente opération, et notamment en cas de survenance d'évènements totalement extérieurs à leur volonté. Aucune interruption ne remettra en cause les droits du parrain dans l'hypothèse où la commande du filleul aura été ouverte au plus tard le jour de l'interruption de l'opération. Les magasins IXINA se réservent aussi le droit de modifier les récompenses.